

## **APPIETTO ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**La commune d'APPIETTO a décidé de s'engager dans une stratégie de développement durable visant à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.**

L'effet de serre est un mécanisme naturel et nécessaire à la vie puisqu'il consiste à maintenir la température de la Terre à 15°C au lieu de – 18°C. L'Homme crée un effet de serre additionnel par le biais de ses activités. Cet effet de serre joue un rôle déterminant dans le changement climatique auquel nous faisons face. Le réchauffement climatique est un des enjeux majeurs de ce siècle et concerne l'ensemble de la planète.

La France s'est engagée à l'échelle internationale à diminuer par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour réussir ce pari, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique au niveau local.

Depuis le 12 juillet 2010, les collectivités de plus de 50 000 habitants ont pour obligation de réaliser une étude Bilan Carbone (loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 Grenelle II)

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a réalisé le Bilan Carbone de son patrimoine et services, et a proposé aux communes qui la composent, de réaliser leurs Bilan Carbone. (Source CAPA)

### **Appietto est la 1ère commune de Corse à faire un Bilan Carbone.**

L'année de référence est l'année 2013.

C'est une démarche volontaire de notre part puisqu'elle n'est imposée que pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Le Bilan Carbone évalue les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble des services municipaux et des bâtiments publics.

Le but est d'aboutir à un plan d'actions permettant la réduction des émissions de GES et donc d'impacter sur le devenir de la commune et sur son économie .

De nombreuses données ont été collectées dès octobre 2014 :

- Energie consommée par les bâtiments (gaz, électricité).
- Energie consommée par l'éclairage public.
- Fret et déplacements (livraisons cantine ; déplacements : employés mairie, élèves, enseignants, élus, visiteurs).
- intrants (achats).
- Immobilisations (véhicules, voirie, bâtiments, travaux, mobilier, etc...non amortis financièrement)

**Bilan global : les émissions de gaz à effet de serre de la commune d'Appietto représentent 242 tonnes d'équivalent CO2 pour l'année 2013.**

**La consommation d'énergie de l'éclairage public et des bâtiments (50 %) est le poste le plus émetteur de gaz à effet de serre, suivi par les déplacements (33 %).**

Le 18 février dernier, les services de la CAPA ont présenté à la commission PLU-ENVIRONNEMENT une méthodologie pour l'élaboration du **PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNE d'APPIETTO (PCET)** d'après le Bilan Carbone 2013.

### **3 orientations sont proposées :**

1. la sobriété pour les watts que nous ne consommons pas donc choix des comportements

- individuels et collectifs (éco-conduite, éco-responsable).
2. L'efficacité sur les équipements permettant de réduire les consommations (régie éclairage public, isolation des bâtiments, ...)
  3. Le choix d'énergies renouvelables les moins émettrices de Gaz à Effet de Serre.

### **3 axes stratégiques sont proposés :**

*Pour chacun des axes correspond des fiches projet et des fiches action*

1. Communication auprès des administrés (sur le Bilan Carbone et son plan d'actions), des élus (éco-responsables), des agents, des enseignants ; animation (auprès des écoles), et pérennité du plan climat-énergie. Sensibiliser (tri des déchets), former (élus et agents par CAPA, ADEME, Centre National Fonction Publique Territoriale), mobiliser les élus et les agents sur le développement durable et le changement climatique et communiquer sur le PECT).
2. Optimiser la performance énergétique du patrimoine de la commune pour réduire les consommations avec un programme d'amélioration, suivi des consommations, formation du personnel.  
La CAPA révisera en 2015 la **version 0 du prédiagnostic de l'éclairage public** réalisé en 2009 par la commune. L'objectif est une évaluation des économies d'énergie à réaliser et d'orienter la commune vers des études approfondies mutualisées (diagnostics par une entreprise spécialisée) pour orienter vers une rénovation énergétique.
3. Adapter le territoire aux changements climatiques et développer les puits carbone végétaux. (Les végétaux absorbent le CO<sub>2</sub> donc plantation de végétaux pour compenser une partie des émissions de GES.) Partenaires associés : CAPA, ADEME, ONF, pépiniéristes. Utilisation des zones plantés (projet du Listincone, projet du Picciu, cimetière, St Cyr, ...) comme support pédagogique à l'environnement (avec l'implication des écoles = compréhension des interactions entre végétaux et climat (puits carbone-végétaux).